

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-4-5-9

Séance du lundi 19 avril 2021

PDH - CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE ET LES AGENCES DÉPARTEMENTALES D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DU BAS-RHIN ET DU HAUT-RHIN - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2021

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LEHMANN Marie-Paule, LE TALLEC Yves, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MEHLEN-VETTER Josiane, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFERSDORFF Françoise, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric
LEHMANN Marie-Paule donne procuration à BURGER Etienne
MAURER Jean-Philippe donne procuration à JURDANT-PFEIFFER Pascale
ORLANDI Fabienne donne procuration à WITH Rémy

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétence du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU les demandes de subvention présentées par l'ADIL du Bas-Rhin du 2 janvier 2021 et l'ADIL du Haut-Rhin du 14 janvier 2021,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission insertion, habitat et lutte contre la pauvreté du 15 mars 2021,
- VU le rapport du Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue, pour l'exercice 2021, une subvention de fonctionnement de 266 000 € à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Haut-Rhin dont 50 000 € spécifiquement pour l'animation du POPAC 68 (sous réserve du vote des crédits nécessaires en DM1). Cette subvention fera l'objet de 2 versements : un premier acompte de 50 % au 1^{er} semestre 2021 dès signature de la convention et le solde au 2^{eme} semestre 2021 sur production d'un décompte établi par le commissaire aux comptes ;
- Attribue, pour l'exercice 2021, une subvention de fonctionnement de 195 000 € à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Bas-Rhin, dont 45 000 € spécifiquement pour l'animation du POPAC 67 (sous réserve du vote des crédits nécessaires en DM1). Cette subvention fera l'objet de 2 versements : un premier acompte de 50 % au 1^{er} semestre 2021 dès signature de la convention et le solde au 2^{eme} semestre 2021 sur production d'un décompte établi par le commissaire aux comptes ;
- Approuve les conventions de financement, jointes en annexe à la présente délibération, et autorise le Président à les signer avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Bas-Rhin et avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Haut-Rhin ;
- Décide de prélever les crédits correspondants sur le programme P 044 – Opération 0001 – chapitre 65 – fonction 552 – nature 65748 du budget départemental.

Monsieur Pierre BIHL ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de Président de l'ADIL du Haut-Rhin.

Mesdames Danielle DILIGENT, Isabelle DOLLINGER et Suzanne KEMPF ainsi que Monsieur Etienne WOLF ne participent ni au débat ni au vote en tant que membres du conseil d'administration de l'ADIL du Bas-Rhin.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité